

# La prise de position de Jacques Chirac projette le débat sur la bioéthique dans l'arène politique

Le gouvernement n'entend « pas se précipiter » pour répondre au chef de l'Etat

En se déclarant hostile au clonage thérapeutique, jeudi 8 février à Lyon (*Le Monde* du 9 février), Jacques Chirac a fait entrer le débat

sur la bioéthique dans l'arène politique. Le chef de l'Etat a, sur ce point, pris le contre-pied de l'arbitrage rendu par le premier ministre. Le gou-

vernement n'entend cependant « pas se précipiter » ; le projet de loi sur la bioéthique doit être présenté au Parlement au printemps.

## LYON

de notre envoyé spécial

Hier encore cantonnée au cénacle scientifique et éthique, la question du clonage thérapeutique vient de prendre une dimension politique inattendue avec la déclaration solennelle du président de la République, qui s'est prononcé, jeudi 8 février à Lyon, contre la légalisation de cette technique controversée (*Le Monde* du 9 février). Le chef de l'Etat a défendu, au terme d'une série de consultations, les arguments développés par la commission nationale consultative des droits de l'homme, ainsi que par plusieurs membres du Comité consultatif national d'éthique, parmi lesquels le professeur Didier Sicard, président de ce comité, et le professeur Axel Kahn, spécialiste de génétique, qui ne fait

pas mystère de se situer politiquement à gauche.

M. Chirac a fait sien l'analyse de nombreuses institutions qui conclut à la nécessaire légalisation de recherches encadrées sur les embryons humains conçus in vitro, conservés par congélation et ne faisant plus l'objet d'un « projet parental » (embryons dits « surnuméraires »). « Le Parlement devra examiner, a déclaré le chef de l'Etat, s'il y a lieu de maintenir l'interdiction de toutes recherches sur l'embryon. Les perspectives très sérieuses qu'ouvrent aujourd'hui les thérapies cellulaires, en matière notamment de lutte contre les maladies dégénératives, méritent un débat approfondi. Il faut l'aborder avec une grande prudence. Ce débat ne doit pas faire prévaloir une conception utilitariste de l'être humain, qui mettrait en cause les fon-

dements mêmes de notre civilisation et porterait atteinte à la dignité de l'homme. Mais il ne peut pas non plus priver l'humanité de la possibilité de faire reculer ses souffrances. Trancher de telles questions relève de la responsabilité politique. » Pour M. Chirac, il convient de « maintenir l'interdiction absolue de créer des embryons à des fins scientifiques ».

## « RESPONSABILITÉ VERTIGINEUSE »

Soucieux de ne pas être accusé de freiner de possibles avancées thérapeutiques, le chef de l'Etat a défendu l'urgence qu'il y avait à financer des programmes de recherche portant sur les « cellules souches adultes ». Ces cellules sont capables de donner naissance aux différents éléments des tissus composant le corps humain. Encore balbutiantes, ces recherches per-

mettraient de faire l'économie du clonage thérapeutique.

« Avec la possibilité d'intervenir sur le génome et le clonage, la technique a fait irruption dans le sanctuaire de la vie, a poursuivi M. Chirac. Elle donne à l'homme les moyens de modifier, non seulement les espèces végétales ou animales, mais aussi ses propres caractéristiques génétiques. C'est une responsabilité vertigineuse. Les risques d'atteinte au patrimoine génétique, de rupture des équilibres de la biodiversité ou d'asservissement de la science à une volonté de puissances ne sauraient être pris à la légère. (...) Comment ne pas comprendre le sentiment d'insécurité de nos concitoyens confrontés à cette accélération inédite dans l'histoire de l'humanité ? »

Critiquant « une certaine pratique du secret » à propos du développement des organismes génétiquement modifiés, le président de la République a plaidé en faveur de la transformation du groupe européen d'éthique en un « comité d'éthique à part entière », et exprimé son souhait de voir créé aux Nations unies un comité d'éthique « à vocation universelle ».

La prise de position du président de la République le place en confrontation directe avec les arbitrages du gouvernement Jospin. A Matignon, on précise que le gouvernement n'entend « pas se précipiter » et que le passage du projet de loi sur la bioéthique en conseil des ministres n'est « pas encore programmé ». Lors de ses vœux à la presse, Lionel Jospin avait indiqué que le texte serait « présenté au Parlement au printemps 2001 », ce qui ne préjuge pas d'une date de discussion.

## TROIS QUESTIONS À...

### ALAIN CLAEYS

**1** Au terme de votre travail, en tant que député (PS) et rapporteur de la mission parlementaire sur la révision des lois bioéthiques de 1994, quelle est votre position sur la décision de Jacques Chirac ?

Le président de la République a, à juste titre, souligné l'importance du débat qui s'est engagé sur la révision des lois bioéthiques. Je me félicite qu'il accepte la perspective d'une recherche sur les cellules souches embryonnaires. Aujourd'hui, en France, le débat sur le clonage thérapeutique est ouvert. D'importantes contributions y sont désormais apportées. Elles seront très utiles pour éclairer la décision que le Parlement aura à prendre. La mis-

sion parlementaire n'avait pas à trancher mais seulement à informer. Il appartiendra à la future commission spéciale de trancher la question de savoir quels interdits doivent être éventuellement levés et, si oui, jusqu'où.

**2** Lionel Jospin a-t-il pris un risque politique en se prononçant en faveur de la légalisation du clonage thérapeutique ?

Sur la méthode, le premier ministre a eu raison de choisir la transparence. Un avant-projet de loi a été préparé, dont le contenu a été largement diffusé. Le projet de loi va être, maintenant, soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Le premier ministre a aussi dit son intention de soumettre la loi qui résultera des travaux du Parlement au Conseil constitutionnel. Sur le fond, Lionel Jospin propose de

n'exclure aucune piste de recherche, et c'est une décision sage.

**3** Y a-t-il, sur ces questions, unanimité des positions au sein la gauche plurielle ?

Ce débat n'offre pas l'occasion d'un clivage entre sensibilités politiques, ni même d'un clivage droite-gauche. Il ne doit pas être le prétexte à l'instrumentalisation des approches spécifiques aux différentes confessions religieuses ou aux familles philosophiques. Toutes les approches sont respectables. Mais les parlementaires s'expriment au-delà des conceptions spirituelles ou philosophiques de chacun. Ce débat est noble. Il n'est pas le lieu des anathèmes réciproques.

*Propos recueillis par  
Jean-Yves Nau*